

Annexe 2

Dans le cadre du déploiement du plan d'action ministériel de prévention des risques psychosociaux (RPS), le secrétariat général du pôle ministériel a pérennisé l'existence d'une cellule de soutien psychologique accessible via un numéro gratuit disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour l'ensemble du territoire national, métropole et outre-mer.

Numéro d'appel : 0 800 400 339 Service et appel gratuits

Ce numéro est opéré par le cabinet Eléas spécialisé dans la gestion et la prévention des risques psychosociaux et la qualité de vie au travail en contexte professionnel. Sa cellule d'écoute est composée de professionnels expérimentés : psychologues, psychologue du travail, psychologues cliniciens diplômés, qui pourront assurer une prise en charge personnalisée.

Dispositif d'écoute et de soutien psychologique : la brochure de présentation est consultable via le lien suivant : <https://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/cellule-d-ecoute-psychologique-a18549.html>

Modalités d'accès

Cette plateforme d'appel est accessible aux agents relevant du pôle ministériel et exerçant en administration centrale et en services déconcentrés y compris en direction départementale interministérielle (en l'absence de dispositif interministériel).

Les appels, gratuits pour les agents à partir de leur ligne fixe ou de leur portable, sont anonymes.

Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des agents sans distinction entre les personnels titulaires, contractuels ou les autres agents.

Pour les agents en situation de handicap auditif, il existe la possibilité de bénéficier d'un accompagnement par Skype, de 1 à 5 entretiens, auprès d'un psychologue signant.

Ce dispositif complète celui existant déjà dans certains services. Les agents disposant déjà d'un accès à une plateforme d'appel de soutien psychologique par l'intermédiaire de leur service sont toutefois invités à privilégier l'utilisation des numéros mis à leur disposition dans ce cadre.